

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 10 juin 2013**

**2013 DDEEES 51 G** Subvention et convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (2<sup>e</sup>) au titre du dispositif CréaJeunes.

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose une subvention et convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre du dispositif CréaJeunes ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie (2<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie. N° ASTRE : D09221 – N° SIMPA : 20191 n° de dossier 2013\_06176).

Article 3: La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 40.000 euros, sur le chapitre 017 - nature 6574 DF 34019 - rubrique 564 au titre des actions menées en faveur des bénéficiaires du RSA, et à hauteur de 40.000 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 ligne DF 55007 – fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013.